

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 13 décembre 2022

Date d'affichage 13 décembre 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 21 + 8 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20221219-DEL_22_12_19_6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le DIX-NEUF DECEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Marie DENONELLE, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Edith ALIX, M. Gaëtan THOMAS, M. Nicolas CHABLE.

Excusés :

M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT)
Mme Olivia JAMAIN,	(Pouvoir donné à F PELLODI)
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à G. THOMAS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Dominique MORANCE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADHÉSION AU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier en date du 21 octobre 2022

Vu le rapport du Maire.

Considérant que l'adoption par le Conseil Départemental de la Sarthe d'un Schéma Départemental de développement des Enseignements Artistiques (S.D.E.A) dans les domaines de la musique, de la danse et des arts dramatiques

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard a adhéré à ce dispositif dès 2017.

Considérant que la ville de la Ferté-Bernard souhaite renouveler son partenariat avec le Conseil Départemental de la Sarthe dans le cadre de la nouvelle convention couvrant la période 2022-2025.

Après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** favorablement sur la demande de renouvellement de l'adhésion de la Commune au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques et sur la signature de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Sarthe 2022-2025
-
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

DEMANDE DE FINANCEMENT (SDEA)
BATIMENT ESCAL - ECOLE DE MUSIQUE
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant total HT	Montant éligible			RECETTES	
		DETR	DSIL	SDEA		
Opération	2 910 000,00 €	1 700 000,00 €	2 210 000,00 €	2 400 000,00 €	SUBVENTIONS/DOTATIONS	1 825 000,00 €
Montant Travaux	2 400 000,00 €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €	2 400 000,00 €		
Montant acquisition foncière	110 000,00 €		110 000,00 €		Etat (DSIL) 2022 (attribuée)	500 000,00 €
Montant honoraires	400 000,00 €		400 000,00 €		Etat (DETR) 2024	500 000,00 €
					Etat (DSIL) 2024	500 000,00 €
					Conseil départemental (SDEA) 2023	150 000,00 €
					Conseil départemental (SDEA) 2024	150 000,00 €
					Fonds de concours CCHS (attribué)	25 000,00 €
	total HT				AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	1 085 000,00 €
MONTANT TOTAL DEPENSES	2 910 000,00 €				MONTANT TOTAL RECETTES	2 910 000,00 €

